

CPN en charge de la spécialité du DUT Packaging, emballage et conditionnement (PEC)

**Document complémentaire au PPN
Préconisations d'organisation du DUT par la voie de l'apprentissage**

Le présent document -en complément du programme pédagogique national de la spécialité- constitue des préconisations, à titre indicatif, pour l'organisation de la formation conduisant au DUT de cette spécialité par la voie de l'apprentissage.

1. Proposition d'un mode d'alternance (apprentissage)

a) Identification des rythmes les plus favorables en fonction du secteur professionnel

Après plusieurs simulations il apparaît que la formation en alternance sera mise en œuvre en 2^e année avec une réduction de 42% (330h) des heures académiques sur les semestres 3 et 4. Selon le type d'entreprise, on peut envisager une alternance sur les 4 semestres. La totalité des heures supprimées sont remplacées par des modules dispensés et évalués conjointement par l'entreprise et l'enseignant tuteur de l'alternant (hors projet et stage). Une alternance IUT/entreprise basée sur un rythme de 4 semaines hors stage et congés permet de répartir l'ensemble de la formation sur les deux semestres. La première période se fera en IUT.

b) Identification des modules ou parties de modules qui font l'objet d'une acquisition de compétences et d'une évaluation dans la partie « entreprise » de l'alternance

Semestre 3 :

Les modules complémentaires sont associés à l'insertion immédiate. Ces modules appartiennent à la même UE qui sera dispensée et validée par l'entreprise. Le tuteur « entreprise » évaluera la capacité de l'étudiant à intégrer directement l'entreprise.

Pour le projet tutoré, il est fortement conseillé qu'il concerne un sujet proposé par l'entreprise d'alternance : ils seront évalués conjointement par les deux parties.

Semestre 4

L'organisation du semestre 4 repose sur les mêmes principes que le semestre 3, hors période de stage. Les projets tutorés seront réalisés en lien avec l'entreprise d'alternance

c) Préconiser une répartition horaire entre le temps de travail en IUT et celui en entreprise.

La formation académique en IUT comporte 15 modules répartis sur 14 semaines. Les onze modules dédiés à l'entreprise sont répartis sur douze semaines, le stage a une durée de douze semaines. Les projets tutorés se répartissent entre l'entreprise et l'IUT sur une durée de neuf semaines (6 semaines en entreprise et 3 semaines à l'IUT).

d) *Adaptation des tableaux de modules par semestres (semestres 3 et 4)*

Le tableau suivant présente l'organisation type recommandée par la CPN. Celle-ci pourra le cas échéant être revue en fonction du projet professionnel de l'apprenti et des spécificités de l'entreprise ; le secteur industriel ou le domaine tertiaire secondaire dans laquelle l'entreprise propose ces produits et services pourra ainsi être prise en compte.

Semestre 3	M3101	Mécanisation des process	E
	M3102	Gestion des stocks	A
	M3103	Conception et sûreté des produits emballés	E
	M3104	Fiabilité - Maintenance	A
	M3201	Contrôle des emballages et des produits emballés 1	A
	M3202	Verre et céramique	A
	M3203	Polymères	A
	M3301C	Conception des lignes de conditionnement	E
	M3302C	Interactions contenus-contenants	A
	M3303C	Législation du travail – Santé au travail	E
	M3304C	Analyse de la concurrence - Veille technologique - Re-conception des Emballages	E
	M3401	Expression Communication : Communication professionnelle	A-E
	M3402	Anglais 3	A
	M3403	Mathématiques 3	A
	M3404	PPP : Préparer son parcours post-DUT	A-E
M3405	Projet tutoré 3	A-E	
Semestre 4	M4101	Développement Packaging : contraintes environnementales	E
	M4102	Contrôle des emballages et des produits emballés 2	E
	M4103	Législation, normes et environnement	E
	M4201C	Contrôle des produits emballés et Etude Microbiologique	A
	M4202C	Design et graphisme appliqués	E
	M4203C	Marketing appliqué et graphisme	E
	M4204C	Logistique avancée	A
	M4301	Expression Communication : Communication dans les organisations	A-E
	M4302	Anglais 4	A
	M4303	Rentabilité des lignes	E
	M4304	Projet tutoré 4	E
	M4401	Stage	A-E

Le tableau présente la répartition des modules selon les UE :

Cœur de compétence modules **A** (Académiques dispensés et validés par l'établissement),
 Modules complémentaires IP **E** (Entreprise dispensés et validés par l'entreprise),
 Projets tutorés et stage **A-E**, Communication (Académiques – Entreprise validés selon une répartition proposée en début d'année).

Les contenus des modules retenus pour la formation en alternance sont définis dans le Programme Pédagogique National. Leurs coefficients restent inchangés. L'évaluation effectuée par l'entreprise représente donc 38,5% du total des coefficients, hors projet et stage, pour un total d'heures représentant 42% des semestres 3 et 4. Le projet et le stage seront évalués à part égale entre l'entreprise et l'IUT.

2. Annexes

L'alternance nécessite une responsabilité partagée entre l'entreprise et l'IUT. Cette responsabilité est obligatoirement assumée par un tuteur en entreprise et un coordonnateur académique. Chacun d'eux peut s'appuyer sur une équipe de suivi et d'évaluation.

L'ensemble des modules complémentaires est dévolu à l'entreprise. Dans le cadre de l'adaptation locale, il est recommandé de les développer à partir des savoirs faire des entreprises.

Le suivi et l'évaluation sont coordonnés entre les deux équipes aux moyens d'un carnet de liaison, de rencontres régulières et de toute autre action jugée nécessaire par l'un des partenaires.

a) Le rôle du coordonnateur

Le coordonnateur académique est nommé par le chef de département, il a pour rôle :

- Coordonner les activités entre l'Entreprise, l'IUT et l'Université,
- Veiller au respect du code du travail lié à l'apprentissage,
- Animer les groupes impliqués dans l'activité d'alternance,
- Organiser une réunion entre les différents partenaires avant de débiter l'année d'alternance,
- Recenser les besoins des tuteurs et organiser l'accompagnement nécessaire,
- Nommer un tuteur académique pour chaque apprenti,
- Assurer l'organisation des réunions régulières entre les tuteurs,
- Veiller à adapter l'offre de formation académique aux besoins et spécificités de l'entreprise dans le respect des textes et instances réglementaires (Arrêté relatif au DUT, PPN, Annexes au PPN, CEVU...)
- Veiller à la rédaction et à la cohérence du contenu des modules complémentaires proposés par les entreprises,
- Collecter les évaluations pour proposer la délivrance du diplôme au conseil de département.

b) Le rôle des tuteurs

Le tuteur académique, nommé par le coordonnateur, a pour rôle :

- Assurer le suivi et la progression de l'apprenti,
- Garantir la bonne exécution du programme pédagogique national et de l'évaluation associée,
- Assurer la liaison avec le tuteur entreprise,
- Vérifier la bonne tenue du carnet de liaison (cf. 3-c).

Le tuteur entreprise, désigné par l'entreprise, a pour rôle :

- Accueillir l'apprenti dans l'entreprise et y faciliter son intégration,
- Garantir la bonne adéquation entre les intérêts de l'entreprise et ceux de l'étudiant,
- Définir et proposer au coordonnateur les 9 modules complémentaires qui seront enseignés à l'apprenti,
- Assurer la bonne exécution des modules dédiés à l'entreprise en mobilisant les compétences adéquates et l'évaluation associée,
- Assurer la liaison avec le tuteur académique,
- Participer à la bonne tenue du carnet de liaison (cf. 3-c).

c) Le carnet de liaison

Le carnet de liaison est obligatoire. C'est l'outil de communication de l'ensemble des activités de l'apprenti réparties entre l'entreprise et le département SGM.

Il peut prendre une forme papier ou numérique.

Il doit impérativement comporter tous les éléments nécessaires au suivi, à la progression et à l'évaluation de l'étudiant.

Il doit être facilement accessible aux tuteurs entreprise et académique et rendre compte de leurs rencontres.

d) L'évaluation

Les coefficients des modules sont ceux définis dans le Programme Pédagogique National. Les modules effectués dans l'entreprise sont évalués par l'entreprise et ceux effectués à l'IUT le sont par l'IUT.

Le projet et le stage seront évalués à part égale entre l'entreprise et l'IUT.

Le coordonnateur de la formation est chargé de gérer l'ensemble des résultats.

e) Accompagnement entreprise

Sur demande des entreprises, et en fonction des besoins identifiés lors de la réunion préalable ou ultérieurement, des experts pourront intervenir auprès du tuteur entreprise afin de respecter le programme pédagogique national.